

BTP CFA Sarthe
Nombre de ruptures de contrat et d'interruption de formation
Période du 1er septembre 2023 au 30 juin 2024

Nom de la formation	Rupture de contrat		Interruption de formation	
	Nombre	% par rapport à l'effectif total sur la période	Nombre	% par rapport à l'effectif total de la période
Bois	1	10,07%	1	10,07%
BP Menuisier		0,00%		0,00%
CAP Charpentier bois		0,00%		0,00%
CAP Menuisier fabricant		0,00%		0,00%
CAP Menuisier installateur	1	24,98%	1	24,98%
Installations Techniques : électricité	2	13,59%	2	13,59%
BP Electricien(ne)		0,00%		0,00%
CAP Electricien	2	15,94%	2	15,94%
TP Technicien de bureau d'études en électricité des bâtiments		0,00%		0,00%
Finition	1	4,97%	1	4,97%
BP Peintre applicateur de revêtements		0,00%		0,00%
CAP Métiers du plâtre et de l'isolation		0,00%		0,00%
CAP Peintre applicateur de revêtements		0,00%		0,00%
TP Carreleur Chapiste		0,00%		0,00%
TP Peintre en bâtiment		0,00%		0,00%
TP Plaquiste	1	19,44%	1	19,44%
Installations Techniques	2	10,78%	1	5,60%
BP Monteur en installation de génie climatique et sanitaire		0,00%		0,00%
CAP Monteur en installations sanitaires	2	13,99%	1	7,27%
CAP Monteur en installations thermiques		0,00%		0,00%
Gros Œuvre et maçonnerie	1	7,94%	1	7,94%
BP Maçon		0,00%		0,00%
TP Maçon	1	8,84%	1	8,84%
Métallerie		0,00%		0,00%
CAP Métallier		0,00%		0,00%
Couverture		0,00%		0,00%
BP Couvreur		0,00%		0,00%
CAP Couvreur		0,00%		0,00%
Total général	7	8,68%	6	7,49%